

LE FANTASQUE.

AUBIN, Rédacteur,
H. ROWEN, Imprimeur,

PROPRIÉTAIRES.

No. 2, Rue Grant, St. Roch.
No. 7, Rue des Prairies, St. Roch.

CONDITIONS.

Le Journal se publie au N^o.
Rue Grant, St. Roch, deux
fois par semaine, le LUNDI et
le JEUDI. La feuille du Lun-
di contient 8 pages et se vend
pour quatre sous; celle du Jeudi en a
six et se vend deux sous. L'an-
noncement est de un shelling
par mois, ou dix shellings par
année, payable d'avance. On
peut souscrire pour autant de
mois que l'on veut. Les frais de
poste se monteront à cinq shel-
lings par année. On n'enverra
pas le journal à la campagne
pour moins de six mois.
Les ANNONCES seront in-
sérées au prix des autres Jour-
naux.



DEPOTS.

On trouve le *Fantasque* au
Bureau du Journal, chez M. E.
GINGRAS, marché de la Haute
Ville, et chez M. ANT. MATTE
Basse-Ville.

AGENTS.

Montréal. — Chez M. IGNACÉ
BOUCHER, Rue Ste. Thé-
rèse, où l'on reçoit de
souscriptions.
Trois-Rivières. — Chez M. OLI-
VIER, BUREAU, Etud. en
Droit.

Les personnes, qui désire-
raient se charger de l'agence du
Fantasque dans les campagnes,
sont priées de nous le faire sa-
voir.

*n'obéis ni ne commande à personne, je vais ou je veux, je fais ce qui me
plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.*

Vol. 3.

Quebec, 28 Décembre, 1840.

No. 10.

MÉLANGES.

(Du Charivari.)

LA QUESTION D'ORIENT

EXAMINÉE EDUS TOUTES SES FACES,

Mais principalement sous la face de derrière.

(Le discours suivant doit être prononcé, aujourd'hui mercredi, par Mr. Soult, en sa qua-
lité de président du conseil, comme résumé de la discussion sur les affaires d'Orient, à moins
toutefois que sa grande facilité d'élocution n'empêche cet illustre orateur de le réciter. On
remarquera que le secrétaire particulier qui a rédigé cette belle pièce d'éloquence a eu l'ingé-
nieuse attention de la saupoudrer de cuirs; c'était sans doute pour donner plus de vraisem-
blance à l'improvisation que doit en faire Mr. Soult.)

Messieurs,

Je n'ai pas la prétention de m'élever à la hauteur des hommes éloquents qui m'ont pré-
cédé à cette tribune. D'ailleurs, chacun sait qu'un ministre de la cour citoyenne ne d'
peut jamais s'élever. Au contraire.